

# “Quels rôles pour les associations ?”

## Synthèse de la table ronde

Une table ronde a réuni en fin d'après-midi du 14 juin (Journée Départementale de l'Accompagnement Scolaire), les rapporteurs des trois ateliers de travail qui se sont déroulés dans la journée : Mme Geneviève BOUVIER (CREFE 38), M. Pierre MEYER (Fédération des Centres Sociaux de l'Isère), M. Kouider YACOUB (ADATE) ainsi que M. Philippe DELPY (Fonds d'Action Sociale), M. Bernard MOREL (Ville d'Echirolles) et M. Dominique GLASMAN (Université de Saint Etienne). La table ronde était animée par M. Paul BRON (ADATE). Nous reproduisons ici des résumés ou des extraits des prises de parole de ces intervenants.

**G**eneviève BOUVIER : atelier “Les familles : leur place dans l'accompagnement scolaire”.

La réaffirmation par les témoignages et réflexions des participants du rôle premier de la famille dans l'éducation de l'enfant a amené à préciser combien il est important de prendre l'enfant dans la globalité de sa vie. Les lieux tiers de l'éducation doivent donc être aussi des lieux de rencontre avec les parents. Les témoignages ont fait apparaître également un souci éducatif plus large qui ne se limite pas à l'aide aux devoirs et au soutien scolaire mais se préoccupe des dangers qui guettent l'enfant hors famille et hors école. Le rôle des associations serait de créer dans les quartiers ce tiers-lieu éducatif dont parle Guy COQ et qui peut être un lieu de partage éducatif entre animateurs et parents et permettre aux enfants de jeter des ponts entre leurs différents espaces de vie.

**Pierre MEYER** : atelier “Les enfants : de l'accompagnement scolaire à l'accompagnement éducatif”.

Cet atelier a pu “brosser ce qu'on pourrait appeler un cahier des charges du tiers lieu éducatif”. La demande forte des activités directionnelles (aide aux devoirs...) peut être un point de départ de projets autres à accompagner, notamment la valorisation des acquis autrement que par le travail scolaire. Ce travail requalifierait l'image aussi bien des enfants que des familles. Mais cela ne peut s'établir que sur la base d'une distinction entre le temps de travail avec la famille et celui avec l'enfant pour que ce dernier sache qu'il y

a un lieu à lui, pour ce qu'il a envie d'y vivre. Les questions des moyens financiers et de l'articulation entre bénévoles et professionnels sont également à prendre en compte dans une démarche de projets qui permet d'évoluer sur une prise en compte globale de la question éducative et de donner de la cohérence à des dispositifs qui existent (contrat Ville, CATE...).

**Kouider YACOUB** : atelier “Le partenariat : les dynamiques locales pour un projet éducatif”.

Le partenariat éducatif ne se décrète pas mais se construit sur un site précis et à partir de préoccupations définies en commun. Il nécessite une clarification des rôles qui rend possible un réel partage éducatif. Dans ce sens, le partenariat est un parcours qui peut générer au fur et à mesure d'autres formes de partenariat. Ce parcours pour être mené à terme nécessite tout à la fois une conjonction des moyens financiers et une contractualisation décrochée des soucis financiers pour définir le mieux possible les rôles, fonctions, méthodes et places de chacun.

**Réaction de Philippe DELPY (Fonds d'Action Sociale)**

" (...) Pour le FAS, l'enjeu de l'éducation des enfants issus de l'immigration, le rôle des parents, comme éducateurs, est fondamental. L'intégration passe par une intégration de l'enfant mais aussi par l'intégration des parents. Il n'en demeure pas moins que si l'enfant n'est pas seulement un élève, il est aussi un élève. Aujourd'hui,

quant à la réalisation de l'enfant en tant que citoyen, la réussite scolaire est nécessaire, indispensable. L'enjeu de l'accompagnement scolaire, de l'accompagnement éducatif, il me semble est suffisamment fort (...) et si on se repose la question du rôle des associations dans l'accompagnement scolaire, c'est pour nous un rôle qui est fondamental. Il est clair que l'école a un savoir-faire, les enseignants ont un savoir-faire, ils ont une mission, ils essaient de la remplir. (...) Mais ils ont aussi une difficulté pour avoir une relation forte avec les familles. (...) Je crois que votre rôle, il est bien de permettre la relation entre l'école, quand l'enfant est élève, et la famille. Je crois que l'école attend quelque chose des parents, elle attend aussi quelque chose des associations. (...) Votre rôle est donc de permettre la médiation entre ces espaces, l'espace de la famille, la cellule familiale et je dirai la cellule éducation nationale.

(...) J'aurais simplement envie de vous demander de travailler pour que les familles puissent jouer pleinement leur rôle d'éducateur dans la scolarité de leurs enfants. (...) L'enjeu n'est pas de convaincre les parents que la réussite scolaire est un enjeu familial, parce que je crois qu'ils en sont conscients, mais bien de leur permettre d'avoir un code d'accès à l'école, et aussi que les enseignants arrivent à comprendre ce que familles, et enfants, attendent de l'école.

Il est vrai, et vous l'avez dit dans un des ateliers, que pour les familles turques par exemple, tout ce qui est transmis sur les connaissances, cela relève du domaine de l'école.

Par contre tout ce qui est de l'éducation, cela relève de la famille. Et il est vrai qu'en France, nous ne sommes pas dans la même optique.

Alors je crois que cet enjeu de médiation familles-école, c'est la place que peu-

vent prendre les associations.

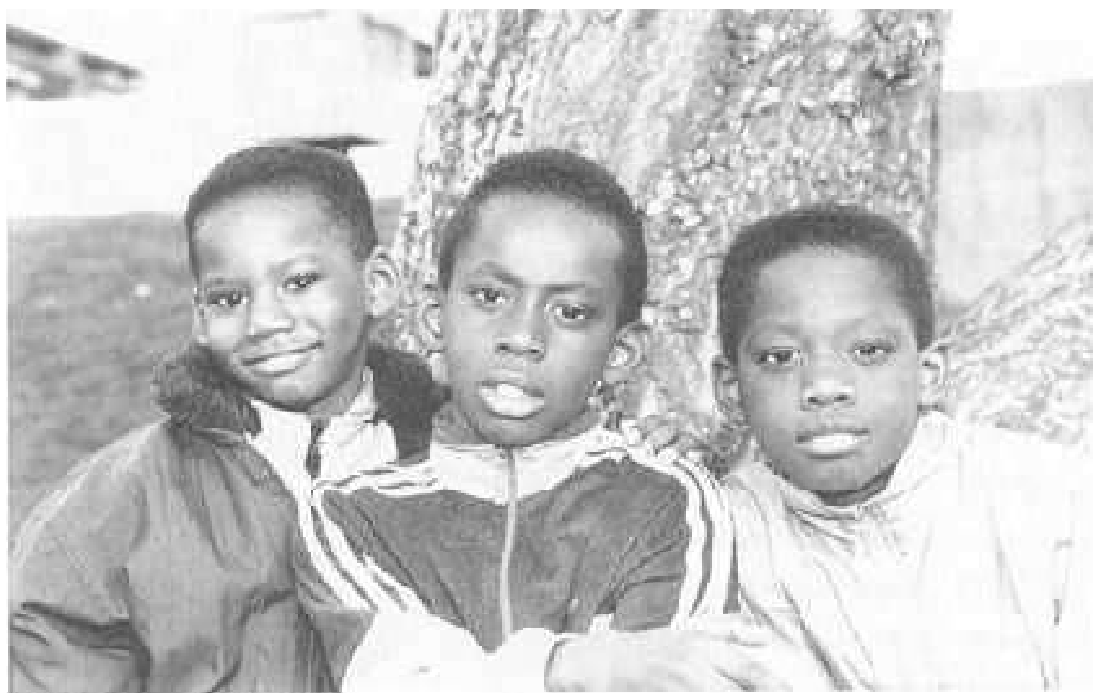
Il n'y a, à mon avis, que les associations qui ont aujourd'hui cette possibilité de permettre cette rencontre, avec l'école et les familles. Et je crois vraiment que c'est une exigence, que la priorité est là, même si je sais que c'est difficile, et que c'est toujours très facile de dire cela du haut d'une table quand on est financeur. Et si on ne permet pas aux familles d'être les acteurs de l'éducation des enfants, acteurs de la réussite scolaire de leurs enfants, je crois que l'on aura échoué, que nous aurons échoué tous ensemble."

### Réaction de Bernard Morel, Mairie d'Echirolles.

"Pour ce qui nous concerne et pour ce qui concerne plus spécialement le rôle des associations, je crois que je rejoindrai 99 % de ce que vient de dire M. Delpy. Les communes sont des partenaires, des partenaires financiers. D'abord ce ne sont pas les communes qui vont conduire directement des actions importantes d'accompa-

crois que notre société est frappée de plein fouet par un danger majeur de "décohésion". En même temps, il faut essayer de lever un certain nombre de malentendus.

Parfois on entend parler des familles, des familles qu'on ne voit jamais, dont les enseignants se plaignent qu'on ne les voit jamais à l'école, qu'ils ne s'intéressent pas, alors qu'il y a peu de temps, le ministère a montré qu'à situation égale par ailleurs, il y a des enfants d'origine étrangère qui s'en sortent plutôt mieux que les enfants français, d'origine française lointaine. Et pourtant, on a des représentations sur ces familles, qui ne s'intéresseraient pas parce qu'elles ne viennent pas à l'école. Mais pourquoi ne viennent-elles pas ? Parce qu'elles font confiance à l'école. Au fond, ils ont plus confiance en l'école de la République que beaucoup de Français. Et je crois que ce sont des choses comme ça que l'on arrive à décanter, chacun de son côté, et puis ensemble. Parce que sinon, on va essayer d'engager des actions sur un tel matelas de malentendus, qu'une fois qu'on en aura fini avec les malentendus, on n'au-



gnement scolaire, même si nous sommes amenés à en produire quelques unes (...). Ce qui nous importe, d'abord, c'est effectivement d'abord les opérateurs. Je crois que les associations ont une place irremplaçable. (...) L'éducation, la réussite scolaire, sont des enjeux presque pathologiques. Je

ra plus envie de travailler ensemble, parce qu'on se sera tous épuisé dans notre coin. C'est pour cela que les collectivités locales ont besoin vraiment d'opérateurs. Je crois aussi que la demande de formation, de pertinence de cette formation, est très forte. On ne peut pas laisser des opérateurs se

dépatouiller, cumuler les difficultés, se décourager, ou laisser se développer n'importe quoi. Je pense qu'en tant que collectivité, avec l'Education Nationale, nous avons au moins une grande responsabilité, c'est que le service public, au sens large, les communes, les départements, les régions, ne peuvent pas se dédouaner. Le service public au sens large peut faire la preuve de sa capacité à anticiper, à accompagner, à aider, à réfléchir, faute de quoi la cohésion sociale sera extrêmement mise à mal. Et on verra fleurir un certain nombre d'initiatives, peu tournées vers le partage, la réussite, l'échange, et qui risquent d'être des initiatives tout bêtement lucratives, tournées vers le repli, notamment le repli communautaire, et ce n'est pas le seul risque. Et je crois que là, nous avons une énorme responsabilité. (...)"

### **Réaction de Dominique Glasman, Université de Saint-Etienne**

"Je vais réagir en prenant comme ligne directrice les interrogations de ce matin. Je les reprendrai sur trois questions : tiers lieu éducatif et familles, tiers lieu éducatif et école, et puis ce qu'on peut faire pour le tiers lieu éducatif. Tiers lieu éducatif par rapport aux familles : si on veut que l'accompagnement scolaire ou éducatif soit un tiers lieu, il faut quand même penser à maintenir une certaine séparation d'avec les familles. J'entends bien les soucis qui sont derrière l'idée d'associer les parents, de leur permettre d'être partie prenante. Mais à un moment, il faut choisir, ou bien on a un tiers lieu qui se caractérise justement parce qu'il n'y a ni les parents, ni l'école, ou bien il y a des parents, et à ce moment-là c'est un petit peu moins un tiers lieu. (...)

Toujours dans ce même thème, les dispositifs d'accompagnement scolaire, comme l'école d'ailleurs, sont faits pour les enfants, et non pas pour les parents. Et il arrive qu'avec les meilleures intentions du monde, on cherche à associer les parents. Cela peut être pertinent en effet, à condition de ne pas en faire des lieux pour les parents, de bien penser que ceux qui doivent trouver toute leur place dans ces dispositifs, ce sont les enfants. Là encore associer les parents, les informer, sans doute, mais aller au-delà, ce n'est pas

sûr.

Autre aspect des choses, les réflexions d'aujourd'hui permettent de rompre de plus en plus avec la représentation de parents démissionnaires. Et je crois que c'est important. Ils sont démissionnaires, mais on va les associer, on va les associer à l'école, on va les associer à l'accompagnement scolaire : je pense qu'il y a aussi un risque. Et un risque que l'on trouve bien ailleurs que dans les quartiers populaires, que l'on trouve dans les journaux d'éducation, que l'on trouve dans les journaux féminins : c'est la culpabilisation des parents. Aujourd'hui, il y a un grand nombre de discours sociaux qui culpabilisent les parents. Entre autres, il est un discours de l'école aujourd'hui qui finirait par nous faire croire que si les élèves échouent à l'école, c'est parce que leurs parents ne s'impliquent pas. C'est un discours culpabilisant, totalement faux, et la situation est beaucoup plus complexe que cela. Tout discours qui aurait pour effet de culpabiliser les parents, et des parents qui peuvent, de par leur situation sociale, moins que d'autres se défendre contre ce discours, serait à mettre à mon sens au rencart. C'est quelquefois avec les meilleures intentions du monde qu'on culpabilise les gens et qu'on les minorise.

Deuxièmement, tiers lieu éducatif par rapport à l'école : si on veut que le tiers lieu éducatif soit un tiers lieu, on peut sans doute aménager des relations avec l'école. On peut sans doute insister sur l'importance scolaire mais en même temps, il est peut-être important de garder ce qui a pu être appelé dans tel ou tel atelier : la neutralité du lieu, que cela ne soit pas sous le regard des enseignants. On voit dans les enquêtes des élèves qui disent : moi je suis très content de venir à l'accompagnement scolaire, je n'ai pas envie d'y voir des enseignants, et puis d'autres diront, je suis très content que mon prof vienne à l'accompagnement scolaire.

Si je donne ces deux exemples qui paraissent contradictoires, c'est pour bien rappeler que la situation n'est pas simple, mais que si on veut maintenir une espèce de neutralité du lieu, un caractère de tiers lieu, peut-être qu'il convient de ne pas tellement, ne pas trop se rapprocher de l'école, et en tout cas, de bien veiller à partager les rôles dans un partenariat. (...) Je crois que personne aujourd'hui n'a dit

que dans l'accompagnement scolaire, il fallait se débarrasser du scolaire. Simple-ment, un certain nombre de choses fondées sur l'accompagnement scolaire pourraient être faites de façon pertinente à l'école. L'école se donne le projet de prendre en compte davantage un certain nombre de préoccupations des élèves, des familles, pour le travail scolaire. On peut demander à l'institution scolaire d'aller jusqu'au bout de ses propres projets. Et de cette façon, cela pourra décharger l'accompagnement scolaire d'un certain nombre de tâches qui reviennent à l'école, de faire autre chose que du scolaire, et se fonder pour cela sur les relations qui sont tissées entre les adultes, les enfants et les adolescents dans ce dispositif, et qui ne sont pas des relations de type scolaire, qui ne peuvent pas être des relations de type scolaire, pas plus que ce ne sont des relations familiales.

Vous n'êtes pas les enseignants des enfants que vous recevez, vous n'êtes pas non plus leurs parents. Vous avez un autre rôle et peut-être que ce rôle permet justement d'entrevoir d'autres choses.

Pour terminer, je dirai que si on souhaite que ce lieu, ce tiers lieu éducatif fonctionne entièrement comme un tiers lieu, il est peut-être pertinent de le penser, utile de le dégager un tout petit peu des contraintes du scolaire, qui pèsent considérablement aujourd'hui sur les enfants et sur les adolescents. Au fond, ce tiers lieu peut être un espace de plus grande liberté." ■